

L'exemplum : un modèle opératoire dans la lettre familière ?

Karine Abiven



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/431>
DOI : 10.4000/rhetorique.431
ISSN : 2270-6909

Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Édition imprimée

ISBN : 978-2-84310-316-2

Référence électronique

Karine Abiven, « L'exemplum : un modèle opératoire dans la lettre familière ? », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 6 | 2016, mis en ligne le 10 février 2016, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/431> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhetorique.431>

Ce document a été généré automatiquement le 12 septembre 2020.



Les contenus de la revue *Exercices de rhétorique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

L'*exemplum* : un modèle opératoire dans la lettre familière ?

Karine Abiven

- 1 Quelle est la fonction du récit dans une lettre ? Cette question se pose plus ou moins directement dans tous les traités épistolaires du temps de Mme de Sévigné, où le récit fait l'objet d'une étroite surveillance, toujours suspect de longueur excessive ou de digression. L'exemplarité est, dans les écrits factuels, une des fonctions souvent attribuée aux séquences narratives les plus brèves pour les légitimer. Cette fonction évoque en partie la technique rhétorique de l'*exemplum*, puisque ce genre de micro-récit peut avoir une dimension probatoire, en accréditant un fait par la comparaison avec un fait analogue du passé. Ainsi s'explique le lien entre récit anecdotique et notion d'exemplarité : est dit *exemplaire* ce qui peut servir de preuve analogique puis de modèle de comportement, le comportement en question étant évoqué par la narration d'un acte ou d'une parole mémorables (destinés à susciter émulation ou répulsion).
- 2 Certes, les *exempla* rhétoriques ont peu à voir avec tel ou tel micro-récit épistolaire, guidés bien plutôt par une logique du don et du désir de surprendre, d'informer ou de plaire. Il est toutefois évident que les modèles de l'éloquence imprègnent profondément la pratique d'une épistolière comme Mme de Sévigné, comme ils sont présents généralement dans les pratiques discursives des locuteurs de l'époque. Aussi peut-on penser que la conception antique, puis médiévale, de l'*exemplum* sert de modèle, *mutatis mutandis*, aux fonctions dévolues au micro-récit dans la première modernité¹. L'*exemplum* serait dès lors pour nous un des dispositifs de la théorie rhétorique permettant de rendre compte de la fonctionnalité d'un récit factuel².
- 3 Cette piste rhétorique semble toutefois concurrencée par d'autres modèles d'organisation discursive au sein de la lettre, la logique exemplaire étant toujours brouillée par des modèles conversationnels (notamment la facétie ou le badinage galant). Après avoir rappelé les nombreuses virtualités de la narration exemplaire, on se demandera dans quelle mesure sa lecture morale dépend de la réception non seulement des lettres en tant qu'unités discrètes, mais aussi de la correspondance dans son ensemble, y compris les relations que le récepteur peut y construire. Un récit assez

énigmatique de l'année 1671 relatif à des « chanoines nègres tout nus » nous servira finalement d'exemple pour tenter de motiver fonctionnellement une narration apparemment incongrue.

1. Histoire fonctionnelle de l'*exemplum*

- 4 L'*exemplum* est une forme de micro-narration ainsi qu'un dispositif fondamental à la fois dans la technique rhétorique et dans l'écriture de l'Histoire³. On distingue d'ordinaire le terme latin *exemplum*, au strict sens rhétorique du terme, de ses traductions vernaculaires (*exemple*, *exemplum*), désignant une séquence illustrative intégrée dans n'importe quel discours, quotidien ou littéraire⁴. Les deux acceptions se rapprochent néanmoins par l'idée de « détour narratif⁵ » attachée à l'*exemplum*/exemple : l'orateur, ou le locuteur, s'en sert pour prouver une vérité par induction, à travers un récit singularisant. Nous rappellerons d'abord cinq points de cette technique, qui éclairent l'exemplarité de certains récits chez Mme de Sévigné, et qui permettront de mieux comprendre les cas où ce fonctionnement exemplaire est moins univoque.

1.1. Un micro-récit accompagné d'une signalétique

- 5 Les brefs récits sont souvent signalés par un étiquetage métalinguistique : « voici un bel exemple de ... », « ce n'est qu'une anecdote », « il faut que je vous conte une petite historiette, qui est très vraie et qui vous divertira⁶ ». Ce bornage, volontiers explicite chez Mme de Sévigné, a pour effet d'isoler le récit, qui se découpe sur le fond de la lettre, ce dont résulte un certain relief :

Que je suis fâchée de ce malheur, mais que je l'ai bien prévu ! Conservez-vous, ma très chère. Songez que la *Guisarde beauté*, ayant voulu se prévaloir d'une heureuse couche, s'est blessée rudement et qu'elle a été trois jours prête à mourir ; voilà un *bel exemple*. » (29 avril 1671 : I, 239 ; nos italiques.)

- 6 Il s'agit du degré minimal du récit, dépourvu de circonstances et de toute amplification : on peut néanmoins percevoir l'esquisse d'une narration à partir de « la *Guisarde beauté* », puisque la séquence introduite par ce surnom se compose de deux procès liés causalement, le premier du point de vue temporel étant la cause du deuxième⁷ (dissimulation de la grossesse / fausse couche). L'étiquetage final du récit est aussi l'occasion de caractériser celui-ci, par antiphrase (le « bel » exemple doit servir de repoussoir à Mme de Grignan) et donc de suggérer l'usage moral pratique que devrait en faire la destinataire.

1.2. Une comparaison d'essence narrative

- 7 Ce bref conseil narratif peut évoquer le fonctionnement traditionnel de l'*exemplum* : fait ou dit d'un personnage célèbre qu'il est conseillé d'imiter ou d'éviter, il consiste à mettre en rapport un épisode du passé avec la situation qui fait l'objet du discours persuasif. Il s'agit d'une comparaison historique, d'essence narrative, qui permet d'argumenter en racontant. Défini par Aristote soit comme une preuve autonome, soit comme l'illustration d'une preuve enthymématique, le *paradeigma*, traduit en latin par *exemplum*, fait partie de ce qu'on appelle les lieux *explicites* (lieux incarnés dans des

canevas connus, faisant l'objet d'un consensus, comme les sentences du côté parémique, et les *exempla*, du côté de l'image et de la narration). On dit généralement qu'il procède par induction : il met en relation deux faits semblables, deux cas particuliers qui appartiennent à un même « genre », et dont l'un est plus connu que l'autre⁸. Mme de Sévigné fait explicitement allusion à cet usage de l'exemple dans les règles de l'art oratoire, quand elle écrit au sujet du mariage manqué entre Lauzun et Mademoiselle : « Enfin une chose dont on ne trouve qu'un exemple dans les siècles passés encore cet exemple n'est il pas juste » (15 décembre 1670 : I, 139). Cette allusion à un cas de mésalliance célèbre concernerait Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, qui épousa par la suite le duc de Suffolk. La narration proprement dite est ici éludée, mais le principe exemplaire se reconnaît, dans le mouvement comparatif entre deux cas particuliers, dont le premier éclaire, par l'expérience passée, le second (inédit et actuel). L'*exemplum* consiste ainsi à souligner la ressemblance paradigmatique entre deux situations qui se rejoignent sur le point qu'on cherche à démontrer, tout en soulignant éventuellement les différences, comme le fait Mme de Sévigné : elle qualifie l'exemple par son manque de « juste[sse] »⁹.

- 8 Ajoutons que le récit qui sert à la comparaison peut être de deux ordres selon la rhétorique antique¹⁰ : réel — faits historiques et mythologiques —, ou inventé¹¹. Le recours à la comparaison mythologique est ainsi tout à fait possible, et on en trouve la trace chez Mme de Sévigné :

Il y a huit jours que Mme de Ludres, Coëtlogon et la petite de Rouvroy furent mordues d'une petite chienne [...]. Cette petite chienne est morte enragée ; de sorte que Ludres, Coëtlogon et Rouvroy sont parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois fois dans la mer. [...] Ne trouvez-vous point ma bonne, que Ludres ressemble à Andromède ? Pour moi, je la vois attachée au rocher, et Tréville sur un cheval ailé, qui tue le monstre. « Ah, Jésus ! matame te Crignan, l'étrange sose t'être <zettée> toute nue <tans> la mer. » (13 mars 1671 : I, 184 ; italiques de l'éditeur.)

- 9 Certes, l'usage plaisant de l'allusion mythologique s'explique ici bien mieux par des modèles de l'échange galant comme ce qu'on appelle l'*application* (ou transfert d'une citation ou une d'allusion textuelle à un contexte tout autre¹²) que par la comparaison exemplaire. Mais on peut aussi lire cette séquence comme un recours au fonds commun des exemples notoires : cette allusion à une scène célèbre a toutes les chances de susciter dans l'esprit de la destinataire une représentation (visuelle) d'Andromède. Or cette manière de puiser dans le répertoire des *topoi* narratifs qu'on sait connus de l'interlocuteur correspond exactement au fonctionnement de l'*exemplum* : le déjà connu (typiquement tel ou tel récit mythologique, légendaire ou historique célèbres) passe pour être gage d'une aide efficace à la persuasion.

1.3. Une « puissance imageante »

- 10 On le voit, le petit récit connu, puisé dans le répertoire commun des participants à l'échange, peut conférer une dimension visuelle au discours. Convoquant le déjà vu, il impose une forme d'évidence au récepteur¹³. La « puissance imageante¹⁴ » de la petite vignette narrative expliquerait ainsi son efficacité rhétorique. Après avoir fait le récit exotique d'une messe chantée, en Afrique, par des chanoines aussi noirs que nus, Mme de Sévigné insiste (20 mars 1671 : I, 193) : « Si [mes lettres] vous peignent bien ce que je dis, et que vous croyez le voir, vous vous souviendrez des chanoines de la Guinée. » La puissance imageante du récit a des conséquences mémorielles : imaginer la scène, au

sens propre (s'en faire une image mentale), c'est le meilleur moyen de s'en souvenir, et se souvenir surtout de la devise implicite qui s'y trouve narrativisée. En effet, les liens sont étroits qui unissent sentence argumentative et *exemplum*.

1.4. Induction ou abduction ?

- 11 L'*exemplum* ferait partie des preuves inductives, permettant de généraliser à partir d'un cas singulier. Il se rapproche ainsi des autres lieux explicites comme la sentence, dont on dit parfois que l'exemple est une narrativisation. Ce lien avec les formes parémiques est visible dans la clôture des anecdotes, qui confère souvent une portée plus large au simple fait narré, par le moyen d'épiphrases, d'épiphonèmes, ou de clausules à présentatif, comme l'a déjà montré C. Lignereux¹⁵. On trouve ces phénomènes stylistiques dans le corpus des lettres de 1671, par exemple à la fin de la lettre des foins narrant le renvoi de Picard : « C'est une justice de traiter les gens selon leurs bons ou mauvais services » (22 juillet 1671 : I, 304). Cet énoncé marqué notamment par une actualisation générique des substantifs, montre clairement le passage du cas à la loi, typique d'une certaine manière d'« exemplariser » un fait¹⁶.

1.4.1. Du particulier au particulier

- 12 On insistera pour notre part sur une autre manière de concevoir l'usage de l'exemple, moins comme une induction à la généralité que comme une simple mise en relation de deux cas particuliers. L'*exemplum* fait par là l'économie du général : il fonctionnerait alors plutôt par *abduction* (qui consiste à comparer un cas à un autre cas). Il s'agit là véritablement d'un « mode de pensée *narratif* », plutôt qu'à strictement parler d'induction, qui est une « justification exprimée linguistiquement pour garantir le chemin inférentiel¹⁷ ». Ce trajet, qui est donc cognitif, plutôt que logique, tient à la faculté de persuasion que possède la narration elle-même, à cette « propriété propre à l'exemple, à savoir son exemplarité elle-même¹⁸ ». Le pouvoir persuasif de la petite histoire, qui est fondée sur la mémoire collective, repose donc sur le pari de l'adhésion du plus grand nombre. Le fait exemplaire n'est « ni la simple occurrence d'un événement isolé, ni une règle générale qui subsumerait un ensemble de faits¹⁹ » ; l'énoncé d'un tel fait neutralise l'opposition entre général et particulier : il n'est « ni un hapax totalement isolé, ni un événement banalement stéréotypé²⁰ ».

1.4.2. Un fonctionnement sériel

- 13 Ce fonctionnement spécifique du récit exemplaire est lié à la constitution de *séries*, collections d'épisodes proches mais comprenant des variations. Ce modèle sériel est celui des recueils d'*exempla* de la tradition, mais peut éventuellement expliquer certaines répétitions et variations dans des pratiques discursives comme la lettre : des séries se forment souvent sous la plume de l'épistolière, qui permettent d'interpréter les récits qui les composent sous l'angle de l'abduction.
- 14 Commençant par raconter une anecdote unique, il n'est pas rare que Mme de Sévigné enchaîne par association d'idées, variante de l'association paradigmatique, sur d'autres histoires puisées dans un répertoire virtuel de cas semblables. La lettre du 7 juin 1671, par exemple (I, 266), commence par narrer le supplice de Frangipani, puis un autre supplice par arrachage d'ongles (transcrit ici en note), qui amène finalement le récit

plaisant de l'insolence de Pomenars devant ses juges²¹. Ce Pomenars devient au fil des lettres le héros d'une série de petites narrations où son caractère frondeur est exemplifié par diverses péripéties (voir par exemple le micro-récit du 11 novembre : I, 378). Chaque aventure se constitue comme une partie exemplifiant le tout. Divers marqueurs signalent cette opération d'échantillonnage, typique de l'exemplarité. Le supplice de l'ongle arraché évoqué ci-dessus s'ouvre par une expression dite *topicalisatrice* (« à propos ») et par la reprise anaphorique du topique par le partitif :

À propos de supplice, en voici un petit qui vous fera frissonner ; vous me direz où commencera votre frisson. Le frère de Mlle du Plessis ayant eu aux deux pieds un petit mal comme vous en avez eu, [...] trouva <ici> un fort habile homme, un homme admirable, dit-elle, qui lui proposa, comme un petit remède anodin, de lui arracher de vive force les deux ongles des doigts où il avait mal, tout entiers, avec la racine, afin, disait-il, que cette incommodité ne revînt plus. (7 juin 1671 : I, 266 ; nous soulignons, les italiques étant de Mme de Sévigné)

- 15 Tout se passe comme si le récit de supplice était choisi parmi une série de supplices possibles, organisée par degrés d'intensité. L'exemplification est ainsi une *focalisation*, c'est-à-dire une « opération de sélection et de mise en contraste²² ». Puisqu'une proposition générale se réalise dans de multiples occurrences particulières, l'exemplification est à la fois le lieu de l'incarnation concrète et de la sélection. L'exemple est un échantillon — le préfixe, dans *ex-imere*, signale l'opération d'extraction, de même qu'en anglais, l'*example* est aussi un *sample*, extrait d'un tout²³.
- 16 S'agissant des comportements humains, l'illustration par échantillon peut être plus précisément appelée *caractérisation*. De même que le motif historique exemplaire est un condensé d'Histoire parce qu'il renvoie métonymiquement à l'ensemble dont il provient, le micro-récit centré sur un individu est le détail qui exprime le tout d'un caractère. L'anecdote se comprend alors comme le point de départ inférentiel d'un signe vers une structure du comportement, et au-delà, une donnée morale — les « mœurs » de la personne en question. Le principe de la sélection des épisodes (car on ne saurait raconter toute une vie pour peindre un caractère) est alors celui de la synecdoque²⁴ : le trait exemplaire vaut pour le tout. C'est ce qui se produit pour le portrait diffracté de Pomenars à travers le récit de ses originalités. C'est aussi ce que l'on retrouve au détour d'un récit de bon mot caractérisant l'esprit de Mme de Grignan :

[...] ce qui me parut plaisant, c'est que Vindisgras se souvint d'avoir ouï dire ce que vous dites, il y a six ans, d'un comte de Dietrichstein, qu'il ressemblait à M. de Beaufort, hormis qu'il parlait mieux français. Nous trouvâmes plaisant qu'il <eût retenu> ce bon mot ; cela nous donna lieu de parler de votre esprit. (1^{er} mai 1671 : I, 241)

- 17 Le rôle du petit récit plaisant est évident, il sert à peindre en action l'esprit de Vindisgras, mais plus encore celui de Mme de Grignan, bien sûr ; l'exemple narrativo-dialogique est ici une illustration à peine oblique d'un caractère. Une telle caractérisation indirecte est évidemment un des rôles majeurs du petit récit.

1.5. Le tropisme ludique

- 18 Le récit spirituel sur Mme de Grignan évoque une des fonctions principales des micro-narrations : le divertissement. On sait que c'est un enjeu central de l'échange épistolaire : il convient de ne pas ennuyer l'autre, mais aussi de faire montre du sel de

son esprit et d'apprécier celui de l'interlocuteur, manière parmi d'autres de renforcer le lien interpersonnel.

- 19 L'*exemplum* lui-même est intimement lié à la fonction oratoire du *delectare*, même dans ses emplois les plus traditionnels. Dans une démonstration ou un sermon, les *exempla* jouaient aussi le rôle de parenthèses destinées à délasser l'esprit ; en outre on sait que les micro-récits en recueils étaient parfois lus pour eux-mêmes, pour se divertir, comme autant de collections de petites histoires. Les récits de bons mots dont est émaillée la correspondance de Mme de Sévigné s'inscrivent ainsi dans des pratiques ludiques de consommation de mots plaisants, comme le montre cet extrait :

Mlle du Plessis nous honore souvent de sa présence. Elle disait hier qu'en basse Bretagne, on faisait une chère admirable, et qu'aux noces de sa belle-sœur, on avait mangé, pour un jour, douze cents pièces de rôti. À cette exagération, nous demeurâmes tous comme des gens de pierre. Je pris courage, et lui dis : « Mademoiselle, pensez-y bien ; n'est-ce point douze pièces de rôti que vous voulez dire ? On se trompe quelquefois. — Non, madame, c'est douze cents pièces ou onze cents. Je ne veux pas vous assurer si c'est onze ou douze, de peur de mentir ; mais enfin je sais bien que c'est l'un ou l'autre », et le répéta vingt fois, et n'en voulut jamais rabattre un seul poulet. Nous trouvâmes qu'il fallait qu'ils fussent du moins trois cents piqueurs pour piquer menu, et que le lieu fût une grande prairie, où l'on eût tendu des tentes, et que, s'ils n'eussent été que cinquante, il eût fallu qu'ils eussent commencé un mois devant. *Ce propos de table était bon ; vous en auriez été contente. N'avez-vous point quelque exagéréeuse comme celle-là ?* (15 juillet 1671 : I, 296-297 ; nos italiques.)

- 20 L'allusion finale à la tradition symposiaque (ces « propos de tables » recueillis depuis Xénophon, Athénée, Plutarque et jusqu'aux *Convivia* d'Érasme²⁵) rappelle que Mme de Sévigné est bien consciente de ses effets quand elle ficelle un récit de bon mot. Les miscellanées qu'étaient les propos de table mélangeaient les fragments les plus divers, certains à portée exemplaire, d'autres purement divertissants. L'histoire des douze cents rôtis correspond à ces deux fonctions : exemplaire du caractère de l'« exagéréeuse », elle participe d'une peinture des caractères plaisamment moraliste ; prise dans la joute bénigne qui engage les deux épistolières à rivaliser d'esprit (« N'avez-vous point quelque exagéréeuse comme celle-là ? »), elle est clairement à rattacher à la *festivitas*, cet enjouement alors si valorisé dans les pratiques de la galanterie. Le modèle du propos de table, mais aussi de la facétie, qui a aussi connu une tradition vivace en France et en Italie, est de ce fait un modèle prégnant pour interpréter le récit enlevé chez Mme de Sévigné.
- 21 Et voilà où réside, selon nous, la principale tension pour interpréter le micro-récit épistolaire : est-il le sel de la conversation (qui peut aussi bien assaisonner les lettres), ou l'échantillon exemplaire propre à générer une signification morale par abduction ?

2. Fonctions pragmatiques dans l'interaction épistolaire : le modèle exemplaire concurrenté

- 22 Notre hypothèse est la suivante : un même récit peut être interprété comme le vecteur d'une signification qui le dépasse (morale, exhortation indirecte, etc.) ou comme une pièce du jeu divertissant qu'est, aussi, la correspondance. Les deux interprétations sont parfois suggérées par le texte : reste au récepteur (la destinataire première, mais aussi le tiers lecteur que nous sommes) à valider l'une ou l'autre.

2.1. Une signification oblique

- 23 Jusqu'ici on a rappelé qu'en régime rhétorique, le récit doit avoir une fonction dans la lettre ; plus précisément celle-ci peut être d'annoncer une nouvelle (qui doit être vraie, inédit et brève) et/ou de divertir. À ces deux buts évidents il n'est pas rare que s'en ajoutent d'autres. L'historiette du madrigal est un exemple aussi célèbre que probant de la signification oblique que peut véhiculer le récit :

Il faut que je vous conte une petite historiette, qui est très vraie et qui vous divertira. Le Roi se mêle depuis peu de faire des vers. MM. De Saint-Aignan et Dangeau lui apprennent comme il s'y faut prendre. Il fit l'autre jour un petit madrigal, que lui-même ne trouva pas trop joli. Un matin, il dit au maréchal de Gramont : « Monsieur le maréchal, je vous prie, lisez ce petit madrigal, et voyez si vous en avez jamais vu de si impertinent. Parce qu'on sait que depuis peu j'aime les vers, on m'en apporte de toutes les façons. » Le maréchal, après avoir lu, dit au roi : « Sire, votre Majesté juge divinement bien de toutes choses ; il est vrai que voilà le plus sot et le plus ridicule madrigal que j'aie jamais lu. » Le Roi se mit à rire, et lui dit : « N'est-il pas vrai que celui qui l'a fait est bien fat ?— Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. — Oh bien ! dit le Roi, je suis ravi que vous m'en ayez parlé si bonnement ; c'est moi qui l'ai fait. — Ah ! sire, quelle trahison ! Que votre Majesté me le rende : je l'ai lu brusquement. — Non, monsieur le maréchal ; les premiers sentiments sont toujours les plus naturels. » Le Roi a fort ri de cette folie, et tout le monde trouve que voilà la plus cruelle petite chose que l'on puisse faire à un vieux courtisan. *Pour moi, qui aime toujours à faire des réflexions, je voudrais que le Roi en fit là-dessus, et qu'il jugeât par là combien il est loin de connaître jamais la vérité.* (1^{er} déc.1664 : I, 67 ; nos italiques.)

- 24 Le roi rit du mauvais tour joué à Gramont, mais Mme de Sévigné suggère qu'une autre réaction eût été plus profitable : il faudrait, à la manière de l'épistolière, « faire des réflexions », tirer une leçon de cette expérience qui révèle la basse flatterie de courtisans dont le roi devrait pourtant attendre une parole franche. Cette leçon n'est-elle pas particulièrement à propos dans ces lettres de 1664 contemporaines de l'affaire Fouquet ? En une sorte de fable parallèle aux déboires du surintendant des finances, l'épistolière y insinue que la conduite royale envers Fouquet ne serait pas la même s'il n'était pas trompé par des flatteurs²⁶. On sait par ailleurs que les prescriptions du temps préconisaient d'éviter les réflexions et les sentences dans les lettres : le récit est un lieu idéal pour les dire de biais, par une analogie narrative signalée ou non comme telle.

2.2. L'exemple discret des chanoines noirs et nus comme des enfants

- 25 Que le récit puisse être une exhortation oblique est le pari interprétatif que nous aimerions faire sur une histoire de chanoines africains rapportée par Mme de Sévigné en 1671 (nous en avons cité un extrait ci-dessus), et glosée par sa correspondante si l'on en croit les réponses de la mère dans les lettres suivantes. L'actualité de la marquise n'est plus politique comme en 1664, mais bien plutôt intime et familiale : elle est alors préoccupée par la grossesse de sa fille. Pour comprendre le sens oblique que nous proposons de lire dans cette histoire, il faut la citer dans son cotexte - car celui-ci crée la fonction :

M. de La Rochefoucauld m'a demandé plus de dix fois si vous n'aviez point reçu ses dragées ; enfin je lui ai dit toutes vos douceurs là-dessus. Voici une histoire qu'il vous envoie cette fois au lieu de dragées. Le comte d'Estrées lui a conté qu'en son voyage de Guinée, il se trouva parmi des chrétiens ; qu'étant entré dans une église, il y trouva vingt chanoines nègres tout nus, avec des bonnets carrés et une aumusse au bras gauche, qui chantaient les louanges de Dieu. *Il vous prie de faire réflexion sur cette rencontre, et de ne pas croire qu'ils eussent le moindre surplis, car ils étaient comme quand on sort du ventre de sa mère, et noirs comme des diables.* Voilà ma commission.

Mme de Guise a fait un faux pas à Versailles. Elle n'en a rien dit ; elle est accouchée, à quatre mois, d'un pauvre petit garçon, qui n'a point été baptisé. Voilà un bel exemple pour se conserver, et pour ne point cacher ses fausses démarches. [...] j'aime passionnément vos lettres. Si les miennes vous peignent bien ce que je dis, et que vous croyez le voir, vous vous souviendrez des chanoines de la Guinée. (20 mars 1671 : I, 193 ; nos italiques.)

- 26 Le micro-récit des chanoines est assez énigmatique. À première vue, rien de très inhabituel pourtant : récit dépeignant des mœurs exotiques, il peut être vu comme une curiosité, un petit objet biscornu que M. de La Rochefoucauld sortirait de son cabinet de curiosités narratives pour l'offrir à Mme de Grignan. On trouve bien souvent dans les mémoires, ou dans les propos de table, miscellanées et autres recueils d'anecdotes, de telles considérations sur les coutumes étrangères et l'altérité en général, toujours propres à susciter surprise, rire ou émoi. La « réflexion » que sollicite M. de La Rochefoucauld tient sans doute à l'étrangeté des coutumes de chrétiens à l'étranger, qui semblent bafouer de bon cœur tout respect des bienséances (ils possèdent les symboles de leur dignité ecclésiastique, mais les portent au bras – l'aumusse –, ils sont nus et ne cachent même pas leur noirceur sous le vêtement blanc approprié – le surplis).
- 27 Ce qui étonne plutôt, c'est le montage de cette lettre, qui fait entrer le récit dans un tissu fait de plusieurs lignes narratives qui lui donnent d'autres significations potentielles. Juste après, Mme de Grignan est sommée de lire un récit de fausse couche, étiqueté « exemple pour se conserver » et empreint d'un ton comminatoire. Puis vient la mention de la puissance sensorielle du récit des chanoines, supposé être si vivide qu'il est présent visuellement et par suite, mémorable (« Si [mes lettres] vous peignent bien ce que je dis, et que vous croyez le voir, vous vous souviendrez des chanoines de la Guinée »). Il est conçu pour faire impression dans l'esprit du récepteur. Cette succession nous semble suggérer que c'est bien plutôt le récit de la fausse couche qui doit impressionner la destinataire, et servir d'exhortation indirecte. Le récit des chanoines ne serait-il pas une annonce du caractère menaçant du corps nu du petit Guise mort-né – nu comme « quand on sort du ventre de sa mère » ?
- 28 Cette seule expression, qui intervient comme par contamination dans le récit des chanoines, nous invite à relier verticalement tous les micro-récits inquiétants d'accouchement en 1671 (c'est-à-dire en construire le paradigme exemplaire), comme autant d'indices d'une vaste exhortation indirecte à se prémunir des grossesses ou du moins des fausses couches. On en citera quelques échantillons, en liste :

Mme de Verneuil a été très mal à Verneuil de sa néphrétique. Elle est accouchée d'un enfant que l'on a nommé Pierre, car ce n'est pas Pierrot, tant il était gros. Faites-lui des compliments par l'abbé. (6 mai 1671 : I, 245)

La marquise de Coëtlogon prit tant de chocolat, étant grosse l'année passée, qu'elle accoucha d'un petit garçon noir comme le diable, qui mourut. (25 octobre 1671 : I, 370)

Nous avons été voir à la foire une grande diablesse de femme, plus grande que Riberpré de toute la tête. Elle accoucha l'autre jour de deux gros enfants qui vinrent de front, les bras au côté ; c'est une grande femme tout à fait. (13 mars 1671 : I, 184)

- 29 À lire ces allusions répétitives au mal de la grossesse associé à la noirceur et au diable, il est tentant de rattacher l'histoire des chanoines à un réseau discret, mais réel, de récits d'accouchements effrayants. La leçon exemplaire serait alors abductive : elle signifie en accumulant les cas particuliers, et en court-circuitant un sens général qui n'en est pas moins évident de rester implicite (« prémunissez vous des fausses couches »). Les chanoines seraient là pour incarner l'image impensable de chrétiens peu chrétiens, noirs, nus, à l'instar des enfants morts avant leur baptême, comme le petit Guise.

2.3. Exemple ou bagatelle ? Une question de réception

- 30 Cette interprétation exemplaire nous semble possible en raison de la composition de cette lettre du 20 mars, que nous venons d'analyser, et du réseau qu'il contient en germe. Et pourtant, ce n'est pas du tout la lecture qu'en fait manifestement Mme de Grignan :

Je dirai à M. de La Rochefoucauld toutes les folies que vous dites sur les chanoines, et comme vous croyez que *c'est de là qu'on a nommé le dévot sexe féminin*. Il y a plaisir à vous mander des bagatelles ; vous y répondez très bien (8 avril 1671 : I, 214 ; italiques de l'éditeur.)

- 31 « Il y a plaisir à vous mander des bagatelles ; vous y répondez très bien » : la phrase est répétée deux jours plus tard, littéralement (10 avril 1671 : I, 217). Elle nous indique clairement que les chanoines tout nus et tout noirs ont fait rire Mme de Grignan plus qu'ils ne l'ont incitée à la prudence. Elle en tire même un bon mot pour expliquer la métaphore « sexe dévot » pour désigner la femme, puisque la nudité de ces chanoines est proprement biblique et évoque l'accouchement.
- 32 Cette lecture légère est bien sûr tout aussi valide, vu les modalités de l'échange narratif rappelées dans la lettre du 20 mars : M. de La Rochefoucauld offre le récit à Mme de Grignan comme il lui aurait donné des dragées. On reconnaît là une pratique typiquement galante, où les individus s'échangeaient des objets de discours à l'instar d'autres petits cadeaux. Ainsi, recevant le récit des chanoines comme une « bagatelle », Mme de Grignan en fait exactement ce que M. de La Rochefoucauld lui suggérait : badiner, recevoir sur un mode plaisant un don fait pour le plaisir. Et cet usage ludique est cohérent avec les usages galants qu'on retrouve souvent dans les lettres de Mme de Sévigné : les applications, notamment (Mme de Ludres en Andromède, par exemple, comme on l'a vu plus haut dans une comparaison narrative filée et ludique), relèvent aussi du badinage galant, dont Voiture était la figure de proue. Mme de Grignan s'en montre digne héritière en disant « toutes les folies » possibles sur l'histoire des chanoines qu'on lui a offerte.
- 33 L'ambiguïté interprétative est liée à la relative obscurité de la morale que M. de La Rochefoucauld semble vouloir donner à sa narration, mais aussi tout simplement à la polyphonie : Mme de Sévigné rapporte, dans son récit, un récit enchâssé de M. de La Rochefoucauld (rapportant le témoignage du comte d'Estrées). La morale oblique, qui permet de rendre compte de ce récit apparemment « hors-d'œuvre », ne serait alors à imputer qu'à l'épistolière. De même que celle-ci suggérait une morale plus profonde à l'histoire du madrigal (le roi rit du piège tendu à Gramont, quand il devrait en tirer des leçons sur la bassesse de ses courtisans), de même c'est

peut-être elle qui insinue une morale sur la maternité en rapportant le récit de La Rochefoucauld, quand celui-ci n'y voyait que dragées, ou tout au plus réflexion curieuse sur les mœurs étrangères.

- 34 Il n'est sans doute pas rare que les micro-récits de Mme de Sévigné proposent une interprétation double qu'une analyse de la disposition des textes — qui débouche sur l'examen de leur rhétorique — permet de mettre au jour. Il reste que cette complexité est ou non rendue tangible par le destinataire, qui peut se contenter de jouer avec le récit, quand celui-ci se voulait porteur d'une morale oblique. Le sens du texte n'est jamais qu'une suggestion ouverte par l'épistolière et acceptée ou non (comme le don) par ses destinataires.

NOTES

1. Voir J. Mesnard, « L'exemple dans les *Pensées* de Pascal », dans B. Guion, M. S. Séguin, S. Menant et Ph. Sellier dir., *Poétique de la pensée. Études sur l'âge classique et le siècle philosophique, en hommage à Jean Dagen*, Paris, Champion, 2006, p. 569-585 ; en particulier p. 569.

2. L'autre endroit de la rhétorique où est évoqué le récit est la *narratio*, dans les développements sur la *dispositio* : ce point, qui dépasse l'ambition de la présente étude, relève des liens entre les techniques dispositionnelles de la tradition et l'arrangement de la lettre qui ont déjà été étudiés avec précision — voir Ch. Noille, « Les Lettres de Sévigné sont-elles informes ? Éléments pour une rhétorique de la disposition », dans C. Lignereux dir., *Lectures de Madame de Sévigné. Les lettres de 1671*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 19-47, extraits à l'URL : <http://w3.u-grenoble3.fr/rare/spip/spip.php?article324>. Consulté le 13 juillet 2015.

3. Pour les aspects de technique rhétorique, on se référera à H. Lausberg, *Handbuch der literarischen Rhetorik : eine Grundlegung der Literaturwissenschaft*, Stuttgart, Steiner, 3^e éd., 1990, § 410-426. L'ouvrage de référence pour notre période demeure celui de J. D. Lyons, *Exemplum. The rhetoric of example in early modern France and Italy*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1989. Sur les périodes antérieures, voir J.-M. David dir., *Rhétorique et histoire. L'exemplum et le modèle de comportement dans le discours antique et médiéval, compte rendu de la table ronde organisée par l'École Française de Rome, 18 mai 1979*, Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge — Temps modernes, Palais Farnèse, Rome, MEFROM, t. 92, 1980, et C. Bremond, J. Le Goff, J.-C. Schmitt dir., *L'« exemplum »*, Louvain-la-Neuve, Turnhout-Belgium, Brepols, *Typologie des Sources du Moyen Âge Occidental*, fasc. 40, 1982. La bibliographie se concentre, à partir de cet ouvrage fondateur, surtout sur l'*exemplum* médiéval : voir notamment M. A. Polo de Beaulieu, P. Collomb et J. Berlioz dir., « *Le Tonnerre des exemples* » : « *exempla* » et médiation culturelle dans l'Occident médiéval, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010. Pour une étude des formes de l'exemplarité dans les pratiques d'écriture de la première modernité, voir L. Giavarini dir., *Construire l'exemplarité : pratiques littéraires et discours historiens, XVI^e-XVIII^e siècles*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2008. Voir aussi V. Duché et M. Jeay dir., *Le Récit exemplaire, 1200-1800*, Paris, Éd. Classiques Garnier, 2011.

4. R. D. Cottrell (*Sexuality, Textuality, a Fabric of Montaigne's Essays*, Columbus, Ohio State University Press, 1981, p. 58) distingue ainsi l'*exemplum* comme « *device* » (« outil » rhétorique consistant dans la narrativisation d'un adage), du sous-genre littéraire constitué par les brèves séquences narratives destinées à illustrer un point de morale.

5. A. Duprat, *Vraisemblances : poétiques et théorie de la fiction, du Cinquecento à Jean Chapelain, 1500-1670*, Paris, Champion, 2009, p. 79.
6. Lettre à Pomponne, lundi 1^{er} déc. 1664 : I, 67. Les références aux lettres de Mme de Sévigné mentionnent la date de la lettre et sa pagination (tome et page) dans l'édition de référence : *Correspondance*, éd. R. Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1972-1978, 3 tomes.
7. La causalité est, on le sait, cruciale pour qu'une suite d'actions se transforme en récit : voir le modèle sémiologique qui œuvre à « "déchronologiser" le récit et de placer, sous le temps narratif, une logique narrative ». Voir par exemple R. Barthes, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, n° 8, 1966, p. 1-27, surtout p. 10 et p. 12.
8. Les fonctions du *paradeigma* sont rappelées par Aristote en ces termes : « Il faut, quand on n'a pas d'enthymèmes, se servir d'exemples comme démonstration (car ils entraînent la conviction) ; si l'on a des enthymèmes, il faut se servir des exemples comme témoignages, les employant comme épilogue aux enthymèmes » (*Rhétorique*, éd. A. Wartelle et M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des universités de France », 1973, t. II, livre II, chapitre 20, 1394a, p. 106). Aristote avait déjà signalé le fonctionnement argumentatif de ce type de preuve, caractérisé comme le passage du cas particulier au cas particulier ; « L'exemple ne présente les relations ni de la partie au tout, ni du tout à la partie, ni du tout au tout, mais seulement de la partie à la partie, du semblable au semblable, lorsque les deux termes rentrent dans le même genre, mais que l'un est plus connu que l'autre » (*Rhétorique*, *op. cit.*, t. I, livre I, chap. 2, 1357b, p. 82). Sur les lieux, voir par exemple A. Kibédi-Varga, « Les lieux et la rhétorique classique », dans *La Naissance du roman en France. Topique romanesque de l'Astrée à Justine. Actes du Colloque de la Sator (Université de Toronto, 1988)*, P. F. S. C. L., Tübingen, Narr, coll. « Biblio 17 », 1990, p. 101-112, particulièrement sur les lieux explicites, p. 104.
9. Les deux mésalliances diffèrent en ce que, dans le cas anglais, le roi n'a pas donné son accord pour le remariage de la Reine et du duc (alors que l'accord de Louis XIV est supposé acquis au moment où Mme de Sévigné écrit la présente lettre).
10. Aristote, *Rhétorique*, *op. cit.*, t. II, livre II, chapitre 20, 1393a, p. 103.
11. Aristote estime que les *exempla* historiques, par opposition aux fabuleux, sont les plus efficaces d'un point de vue argumentatif, du moins dans le genre délibératif : « Les arguments par les fables sont plus faciles à se procurer ; mais les arguments par les faits historiques sont plus utiles pour la délibération ; car le plus souvent l'avenir ressemble au passé », *Rhétorique*, *op. cit.*, t. II, livre II, chapitre 20, 1394a, p. 106.
12. L'application est ce « phénomène, si banal au XVII^e siècle, de transfert d'un texte à une circonstance, une situation ou une personne auxquelles on le juge approprié, indépendamment de son sens originel » (B. Beugnot, « Dialogue, entretien et citation », dans *La Mémoire du texte. Essais de poétique classique*, Paris, Champion, 1994, p. 303-316 ; ici p. 314).
13. L'appartenance de l'*exemplum* au champ de la rhétorique, et non à celui de la dialectique, fait de lui un lieu fondé non sur des vérités générales et nécessaires, mais sur des univers de croyance partagés ; en cela, il apparaît comme moins technique, plus ouvert que le raisonnement dialectique. Sur l'efficacité particulière que revêt la convocation de la *doxa* en discours, voir G.-E. Sarfati : « Le sens commun comme médiation dans la construction du sens : de la topique sociale à la doxa d'un texte », R. Delamotte-Legrand dir., *Les Médiations langagières, vol. II : Des discours aux acteurs sociaux*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2004, p. 69-81.
14. G. Declercq, *L'Art d'argumenter : structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Éd. universitaires, 1993, p. 112 ; le critique rappelle ce « pouvoir sensoriel » (p. 107) de l'exemple, facteur d'effets pathétiques (Aristote compare la force persuasive de l'exemple à l'apparition *in fine* d'un témoin). Voir aussi sur ce point C. Perelman, *L'Empire rhétorique : rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin, 1977, p. 121.

15. C. Lignereux, « Vers une typologie des anecdotes galantes de Mme de Sévigné », dans K. Abiven et L. Depretto dir., « Écritures de l'actualité, XVI^e-XVIII^e siècles », *Littératures classiques*, n° 78, sept. 2012, p. 97-109.
16. On peut distinguer l'*exemplification*, « qui consiste à convoquer dans le récit une pièce d'histoire déjà connue, pour faire bénéficier le fait nouveau de l'éclairage — moral ou non — produit par le rapprochement » et l'exemplarisation, « dans laquelle c'est l'événement lui-même qui devient exemplaire », A. Duprat, « Pestes et incendies : l'exemplarité du récit de témoin aux XVI^e-XVII^e siècles », dans L. Giavarini dir., *op. cit.*, p. 63-83 ; ici p. 65.
17. E. Danblon, « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », dans R. Amossy et D. Maingueneau dir., *L'Analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, p. 187-198 ; ici p. 190.
18. *Ibid.*
19. « Introduction », dans E. Danblon, E. De Jonge, E. Kissija et L. Nicolas dir., *Argumentation et narration*, Bruxelles / Paris, Éd. de l'Université de Bruxelles / Sodis, 2008, p. 10.
20. *Ibid.*
21. « Pomenars est toujours accablé de procès criminels, où il ne va jamais moins que de sa vie. Il sollicitait l'autre jour à Rennes avec une grande barbe. Quelqu'un lui demanda pourquoi il ne se faisait point raser : "Moi, dit-il, je serais bien fou de prendre de la peine après ma tête, sans savoir à qui elle doit être. Le Roi me la dispute. Quand on saura à qui elle doit demeurer, si c'est à moi, j'en aurai du soin". Voilà de quelle manière il sollicite ses juges » (7 juin 1671 : I, 266).
22. C. Rossari et J. Jayez, « Par exemple : une procédure d'exemplification par la preuve », dans B. Combettes, C. Schnedecker, A. Theissen dir., *Ordre et distinction dans la langue et le discours : actes du colloque international de Metz, mars 1999*, Paris, Champion, 2003, p. 461-478 ; ici p. 462.
23. L'étymon latin est associé à des opérations comme « la sélection, l'excision, la combinaison textuelle, et la discontinuité » (« *the Latin term concerns selection, excision, textual combination, and discontinuity* »), J. D. Lyons, *op. cit.*, p. 10, notre traduction.
24. Cl. Bremond, J. Le Goff et J.-C. Schmitt, *op. cit.*, p. 119.
25. Sur cette tradition, voir par exemple M. Jeanneret, *Des Mets et des mots : banquets et propos de table à la Renaissance*, Paris, Corti, 1987.
26. Sur cet épisode et cette interprétation, voir L. Depretto, *Informers et raconter dans la Correspondance de Mme de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

AUTEUR

KARINE ABIVEN

Université Paris-Sorbonne — STIH-EA 4509